

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2012

CRÉATION DE LA BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT - (N° 433)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 21

présenté par
M. Guillaume Bachelay

ARTICLE 7 A

I. – À l'alinéa 1, après le mot :

« commissions »

insérer le mot :

« permanentes ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.